

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MONTPEZAT

Séance du 31 Mars 2026

Délibération n°2026-MAIRIE-037

L'an deux mil vingt-six, le trente et un du mois de Mars à 18h30 le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil de la Mairie, sous la présidence de Jean-Michel ANDRIUZZI, Maire.

Présents : ANDRIUZZI Jean-Michel, BODIN Marine, BOUNOUA Houassilla, COQUARD Philippe, COUMANS Thierry, FORESTIER Mathias, LAURENT Julia, LECOURT Didier, LYS Mairie Laurence, NARDINI Carole, RIBIERE Ludovic, ROQUE Christian, SAUVAIRE Manuela,

Absents excusés : ROUSSET Alexandre,

Procurations : ROUSSET Alexandre, (pouvoir à M ANDRIUZZI Jean-Michel)

Mme SAUVAIRE Manuela a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal.

Objet : AFFECTATION DE RESULTAT D'EXPLOITATION BUDGET M49 ASSAINISSEMENT POUR L'EXERCICE 2026

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Jean-Michel ANDRIUZZI
Après avoir entendu et approuvé le compte financier unique (CFU) de l'exercice 2025 ce jour.

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2025.

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- Un excédent d'exploitation de.....
- Un déficit d'exploitation de.....36 649,75€

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2025

Nb de
conseillers en
exercice : 15
Quorum : 8
Présents : 14

Convocation le :
24/03/2026

POUR MEMOIRE : PREVISIONS BUDGETAIRES	
Virement à la section d'investissement	
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
EXCEDENT	
DEFICIT	36 649,75€
A) EXCEDENT AU 31/12/2025	
<input type="checkbox"/> Exécution du virement à la section d'investissement	
<input type="checkbox"/> Excédent de fonctionnement affecté à l'investissement	
<input type="checkbox"/> Excédent de fonctionnement reporté	
B) DEFICIT au 31/12/2025 (002)	36 649,75€
C) Déficit à reporter	

VOTE : A l'unanimité des membres présents

Pour copie conforme

Le maire certifie conforme le caractère exécutoire de la présente délibération.

le Maire

le Secrétaire de séance

Accusé de réception en préfecture
030-213001829-20260402-2026-MAIRIE-037-AI
Date de télétransmission : 02/04/2026
Date de réception préfecture : 02/04/2026